



## Editorial - SANTÉ, PRÉVENTION ET MÉDECINE ALTERNATIVE ET COMPLÉMENTAIRE



Quand la Fondation ASCA parle de la prévention, on croit qu'elle ne voit que l'aspect de l'assurance. Comme les thérapeutes et les patients, elle espère une participation des assureurs fondée sur une base légale. De cette façon, la prévention des maladies aurait une garantie.

### De quelle prévention s'agit-il ? Là est la question.

La loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé acceptée par le Conseil fédéral le 30 septembre 2009, pas encore en vigueur, a comme but de « protéger l'individu contre les maladies transmissibles... et à préserver la santé » par des mesures « contribuant à renforcer les facteurs individuels et collectifs pour se prémunir

contre les maladies ». La Confédération prévoit aussi d'informer la population sur les mesures « salutogènes visant la prévention et la détection précoce des maladies ». Quant à « l'Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé » prévu dans la loi, c'est encore de la musique d'avenir ! Ce n'est pas pour autant le cas du BPA, Bureau de prévention des accidents, existant depuis 1938, et pourtant les accidents sont peu nombreux par rapport aux cas de maladie et leur coût n'est pas comparable.

**Comparaison n'est pas raison.** La santé est un bien précieux à sauvegarder, à notre avis, non seulement par des mesures techniques ou des interdits. **La vraie prévention est individuelle,** elle touche le comportement de la personne en relation avec son état de santé et son âge ; elle est avant tout conseils et accompagnements dans la durée, **de l'enfance à la vieillesse.** L'efficacité est à ce prix et les thérapeutes non-médecins, agréés par la Fondation ASCA, sont les mieux formés à ce nouveau rôle

dans la santé publique. A défaut de loi, il est difficile d'attendre des assureurs, en plus des informations régulières sur la prévention dans leurs revues, des participations spécifiques alors que les coûts de la santé et des cotisations augmentent chaque année.

On pourrait cependant souhaiter qu'une « commission de la santé » au niveau national dresse un catalogue positif de comportements individuels et sociaux favorables à la prévention des maladies, qui soit incitatif et disponible facilement sur tous types de médias.

**La population serait mieux renseignée et plus responsable.** Cela éviterait surtout que chaque association de prévention ne prône des attitudes et des régimes novateurs tous azimuts dont les buts sont aussi bien idéologiques et commerciaux que thérapeutiques.

Bernard Berset  
Président ASCA

### Dans ce numéro :

CHANGEMENT À LA TÊTE D'ASCA	2
JEAN-CLAUDE BRASEY: PIONNIER DES MÉDECINES DOUCES	3
ASCA 25 ANS: REMERCIEMENTS	3
FLEURS DE BACH	4
ETUDE DU CHUV	5
COMMUNICATIONS DE LA FONDATION ASCA	5
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES IMPORTANTES	6



### Changement à la tête de la Fondation ASCA et renforcement du personnel au service des thérapeutes

Après 10 années d'activité, le **Directeur de la Fondation ASCA, Monsieur Laurent Monnard, a décidé de quitter son poste à la fin juillet 2016** pour se tourner vers un nouveau défi.

Le Conseil de Fondation remercie Laurent Monnard pour son grand engagement et le travail considérable accompli durant cette période. Il regrette son départ et lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel et privé.

Dès le début août 2016, **les tâches de la direction ont été reprises par Laurent Berset, Secrétaire général de la Fondation ASCA** au sein de laquelle il exerce les fonctions de responsable du Service juridique depuis 2010 et de Secrétaire général depuis 2013.

Avocat de formation, Laurent Berset a collaboré activement avec la Direction dans le cadre de la gestion de la Fondation ASCA au cours de ces dernières années. C'est avec enthousiasme qu'il s'engage dans ses nouvelles fonctions avec une vision moderne du développe-

ment de la Fondation ASCA et de ses projets.

Dans l'exercice de sa fonction, Laurent Berset sera **secondé par Olivier Perroud, responsable de l'administration et de l'informatique**. Titulaire d'un Master en économie (Marketing, Strategic and General Management et Information and Communication Technology) et d'un Bachelor en informatique, Monsieur Perroud offrira à la Fondation ASCA un regard nouveau sur son organisation et son administration, ainsi que le développement de celles-ci grâce à ses expériences acquises dans les domaines du marketing, du management et de la communication auprès de différentes sociétés en Suisse romande au cours de ces dernières années.

Une **nouvelle collaboratrice** vient également renforcer le **Service des spécialistes en médecine complémentaire**.

Le Conseil de Fondation ASCA salue leurs arrivées qui permettront une transition optimale au sein de la Direction et assureront la continuité de la Fondation dans le futur.



*Laurent Berset, Secrétaire général de la Fondation ASCA en charge de la direction depuis août 2016*



*Olivier Perroud, Responsable administratif & informatique depuis juillet 2016*

**LE NOUVEAU TEAM VOUS RECOMMANDE:**

NE MANQUEZ PLUS AUCUNE COMMUNICATION DE LA FONDATION ASCA EN METTANT À JOUR VOTRE ADRESSE E-MAIL

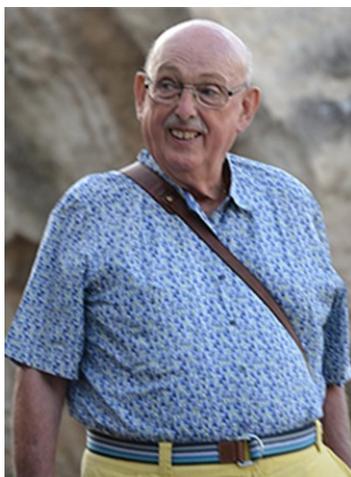
CONTACTEZ-NOUS: [FONDATION@ASCA.CH](mailto:FONDATION@ASCA.CH)

**La Fondation ASCA, 25 ans et pleine de jeunesse**



## ALTERNANCE

### Jean-Claude Brasey : Le pionnier de la médecine douce



Jean-Claude Brasey, créateur du concept ASCA et fondateur de la Fondation

Jean-Claude Brasey, **fondateur d'ASCA**, Fondation Suisse pour les médecines complémentaires est décédé le 4 octobre 2016 à Bulle.

Originaire de Font dans la Broye fribourgeoise, Jean-Claude Brasey est né à Genève le 3 août 1934 d'un père devenu chef de gare CFF et artiste peintre à ses heures.

Il a accompli des études secondaires avec succès et s'est dirigé vers le **métier de l'assurance**, en tant qu'inspecteur, acquiesiteur, puis agent dans une compagnie privée.

Dans les années 1980, il entra au service de l'Avenir Assurances comme responsable de l'agence de Genève. A l'aise dans cette activité, il sentit le besoin d'élargir son horizon **en s'intéressant à une autre médecine** que celle, technique et onéreuse, dont il voyait les coûts déjà élevés payés par les assureurs.

**Le déclic était né.**

Il étudia différentes spécialités de la naturopathie auprès de thérapeutes et d'écoles renommées, en Suisse et en

France, et devint **un adepte inconditionnel de ces nouvelles méthodes de soins**. C'est ainsi que dans le cadre de l'Avenir Assurances, avec un groupe de médecins et de thérapeutes, il conçut à Genève un système de remboursement de la médecine douce par les assurances, qui est devenu en 1991, **le concept de la Fondation ASCA**.

Esprit curieux, toujours ouvert aux idées nouvelles, il enrichit son concept de ses conseils durant toute sa vie active et encore jusqu'à ces derniers mois.

Homme courtois et bon vivant, Jean-Claude Brasey entretenait d'excellents contacts avec les personnalités qui l'entouraient et l'ensemble des thérapeutes ASCA.

Pour toutes celles et ceux qui ont recours aujourd'hui à la médecine complémentaire, Jean-Claude Brasey restera dans leur mémoire comme l'homme qui, avec beaucoup d'intelligence, **s'est posé les questions justes sur la médecine et les traitements de la maladie** et a inventé le concept de la Fondation ASCA pour le remboursement des médecines complémentaires par l'assurance.



Jubilé des 25ans de l'ASCA  
Sam. 2 Juillet 2016 à Zurich

### ASCA : 25 ans de médecines complémentaires en Suisse

**Un grand M E R C I aux près de 700 thérapeutes qui ont participé aux festivités des 25 ans de la Fondation ASCA le**

23 avril 2016 à Lausanne et le 2 juillet 2016 à Zurich.



## Les fleurs de Bach – subtiles mais très efficaces: Etude d'un cas traité dans mon cabinet.

Par Elsa N. Thamalanga, thérapeute complémentaire diplômée avec dipl. féd., thérapeute APM; [www.consider.ch](http://www.consider.ch)



**Elsa Nicole Thamalanga-Maag**, thérapeute dipl. féd., MAS in Managed Health Care.

La méthode du Dr Edward Bach, fondée sur les fleurs et leurs substances actives, remonte à d'anciennes pratiques médicales. Le Dr Bach (1886 – 1936) était originaire du Pays de Galles, où la tradition médicale celtique s'était conservée. Bach ayant étudié la médecine, les découvertes de Louis Pasteur, Robert Koch, etc. l'ont amené à la bactériologie et à l'immunologie. Il voyait un lien entre les bactéries intestinales et certaines maladies chroniques et, selon lui, l'affirmation de Hahnemann selon laquelle il fallait soigner non pas la maladie connue qui survenait mais plutôt la « maladie originelle », appelée « miasme psorique », était pertinente. Bach était convaincu que la psore de Hahnemann se formait dans l'intestin. Bach a classé les bactéries intestinales en sept groupes et mis au point, sur la base de principes homéopathiques, les sept nosodes de Bach qu'il administrait oralement à ses patients. A partir des symptômes affectifs des patients, Bach définissait des structures psychiques et des traits de personnalité précis qu'il classait dans sept groupes de bactéries. Bach était d'avis que, pour établir un diagnostic, il fallait analyser les symptômes affectifs et non pas recourir à des analyses bactériologiques complexes. Fidèle à la tradition de ses ancêtres gallois, il a remplacé ses nosodes par des plantes médicinales. En 1928, Bach part en voyage au Pays de Galles. A proximité d'un ruisseau de montagne, il découvre deux délicates fleurs sauvages: la mimule aux fleurs dorées (*Mimulus*) et la balsamine mauve pâle (*Impatiens*). Les réactions positives de ses premiers patients aux préparations qu'il met au point avec ces deux petites plantes le convainquent qu'il vient de découvrir une nouvelle thérapie. Il ferme son laboratoire de Londres, où il préparait ses nosodes, et revient au pays de ses ancêtres, et là, grâce à sa grande sensibilité et à sa passion pour le monde vé-

gétal, il développe son système des fleurs.

### Etude de cas

Max, 4 ans, petit bonhomme trépidant, est venu me consulter avec sa maman, Madame H., et sa petite sœur de cinq mois, E. Il avait souvent peur, la nuit, pendant les orages, et lorsqu'il entendait des bruits inconnus provenant de la cave. Madame H. m'a confié que Max avait souvent du mal à s'endormir et à dormir une nuit complète, qu'il faisait aussi beaucoup de cauchemars. Malgré des saignements liés au placenta, la grossesse s'était relativement bien passée, mais l'accouchement avait été difficile. Max faisait preuve vis-à-vis de E. d'une tendresse agressive, allait et venait entre les jouets et sa sœur. Et Madame H. m'a confirmé que Max était effectivement jaloux de E.

### La thérapie des fleurs de Bach

Max a pris intuitivement quatre petites fioles de fleurs de Bach dans une corbeille; il s'agissait des fleurs suivantes: châtaignier (Sweet Chestnut, «désespoir»), charme (Hornbeam, «sensation de lundi matin»), églantier (Wild Rose, «résignation») et noyer (Walnut, «anxiété»). J'ai complété cette sélection, à titre expérimental, par la bruyère écossaise (Heather, «égoïsme») et j'ai testé la pertinence des fleurs de Bach que nous avions devant nous. Sweet Chestnut n'était pas pertinente. J'ai alors complété cette première combinaison par le tremble (Aspen, «anxiété, appréhensions») et la gentiane d'automne (Gentian, «pessimisme, doutes»). Après deux autres combinaisons – incluant toujours la bruyère écossaise –, Max s'est mis à bien dormir, son anxiété et son agitation avaient dans une large mesure disparu.

### Bibliographie

Scheffer M.: *Les 38 quintessences florales du Dr Edward Bach. Vertus et conseils d'emploi selon les traits de caractères*. Paris, Editions Médicis (2008)

## Etude du CHUV sur les thérapeutes complémentaires en Suisse romande en collaboration avec la Fondation ASCA

Il y a quelques semaines, les thérapeutes vaudois et genevois agréés ASCA pour la naturopathie MCO, l'acupuncture ainsi que l'ostéopathie ont été invités à participer à une étude d'envergure menée par le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).

Au niveau international, de nombreuses études ont déjà traité de sujets tels que le profil des utilisateurs des médecines complémentaires ou l'attitude des médecins envers celles-ci. En revanche, **les thérapeutes eux-mêmes, l'exercice de leur activité au sens large ainsi que leur vision de la médecine complémentaire et de son évolution** n'ont à ce jour jamais fait l'objet d'une recherche universitaire. Il s'agit donc d'une **première à laquelle la Fondation ASCA a la chance de pouvoir associer ses thérapeutes.**

Partis du constat que près de 30% de la population suisse recourt fréquemment à la médecine complémentaire, le CHUV et, en particulier, son Centre de médecine intégrative et complémentaire (CEMIC) s'intéressent au **point de vue des thérapeutes non-médecins** reconnus par la Fondation ASCA en Suisse romande. Le but de cette étude est de **mieux connaître les thérapeutes afin de mieux comprendre leur pratique et leur opinion sur la place des médecines complémentaires dans le système de santé suisse.**

L'étude, menée sous la houlette du **Dr Pierre-Yves Rondoni**, médecin responsable du CEMIC, est composée d'une partie **qualitative** (actuellement en cours) et d'une partie **quantitative** (questionnaire en ligne). Au printemps 2017, tous les thérapeutes romands

agréés ASCA pour la naturopathie MCO, l'acupuncture ainsi que l'ostéopathie seront invités à répondre au questionnaire en ligne. Pour ce faire, les thérapeutes concernés recevront **un lien par la newsletter ASCA** (cf. ci-dessous).

Nous vous remercions d'avance de **réserver un accueil participatif à cette étude.** La Fondation ASCA vous propose, pour vous aiguiller à ce sujet, de contacter M<sup>me</sup> Julie Dubois, chargée de recherche au CEMIC (021 314 61 63 ou [julie.dubois@chuv.ch](mailto:julie.dubois@chuv.ch)).

Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous communiquer les résultats de vos contributions dans les prochaines éditions d'*Alternance*.

La confidentialité des données traitées est garantie par le CHUV.



### LE NOUVEAU TEAM VOUS RECOMMANDE:

NATUROPATHES MCO, ACUPUNCTEURS ET ACUNPUNCTRICES, OSTÉOPATHES

SAISISSEZ L'OCCASION DE VOUS EXPRIMER SUR VOTRE PROFESSION EN PARTICIPANT À L'ÉTUDE DU CHUV

## Informations et communications de la Fondation ASCA à ses thérapeutes

Depuis 25 ans, la Fondation ASCA a mis un accent important sur le contact avec ses thérapeutes. Chaque année, **elle rencontre près d'un millier d'entre eux** lors des forums organisés à Lausanne et à Zurich, des cours et des voyages de formation ainsi qu'au Salon Mednat Expo.

L'évolution actuelle veut que les contacts gagnent en rapidité et efficacité tout en **minimisant leur empreinte écologique.** Sans abandon-

ner ses traditionnels envois postaux d'automne et de printemps, la Fondation ASCA va **développer sa communication par newsletter**, notamment dans le domaine des **services proposés aux thérapeutes.**

Pour ne plus manquer aucune information et communication de la Fondation ASCA, nous vous prions de bien vouloir contrôler sur notre site internet que **votre adresse e-mail est à jour.**

Toutefois, un courrier électronique ne se substitue pas au contact humain. En effet, chaque jour, de nombreux thérapeutes nous **contactent par téléphone.** Afin d'améliorer nos services par ce biais, la Fondation ASCA mettra également en place un nouveau standard téléphonique durant ces prochains mois.

La Fondation ASCA, depuis 25 ans, à votre service.





FONDATION ASCA  
Rue Saint-Pierre 6A  
Case postale 548  
CH-1701 Fribourg

Téléphone : 026 351 10 10  
Téléfax : 026 351 10 11  
fondation@asca.ch  
www.asca.ch

Responsable de rédaction:  
Laurent Berset, secrétaire  
général

Adaptation allemande:  
Evelyne Hartevelde

## LE NOUVEAU TEAM VOUS RECOMMANDE:

PRENEZ CONNAISSANCE  
DES NOUVELLES  
CONDITIONS GÉNÉRALES ET  
RÈGLEMENTS DE LA  
FONDATION ASCA

LISEZ ATTENTIVEMENT LES  
INFORMATIONS CI-CONTRE

ENVOYEZ VOS  
JUSTIFICATIFS DE  
FORMATION CONTINUE



## Informations administratives **IMPORTANTES**

### **NOUVEAUX RÈGLEMENTS ASCA**

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2016  
entrent en vigueur l'ensemble de la nouvelle  
réglementation pour les  
thérapeutes et écoles re-  
connus ASCA ainsi que  
l'adaptation de la liste  
des disciplines thérapeu-  
tiques.**

Sans révolutionner la pra-  
tique de la Fondation,  
cette réglementation codi-  
fie les usages éprouvés  
depuis de nombreuses an-  
nées et apporte des préci-  
sions sur les droits et obli-  
gations liés à la reconnais-  
sance ASCA.

#### **Thérapeutes**

L'attention des **théra-  
peutes** est attirée plus  
spécifiquement sur les  
points suivants:

- Terminologie
- Formation à distance
- Utilisation du numéro  
RCC
- Respect de la législation
- Information et publicité
- Facturation
- Début, durée et fin de  
l'agrégation

#### **Ecoles**

L'accréditation des **écoles**  
est désormais régie par  
des conditions générales  
et un règlement. Les princi-  
pales adaptations ont eu  
lieu dans les domaines  
suivants:

- Terminologie
- Début, durée et fin de  
l'accréditation

- Validation du cycle 3  
par un examen
- Conditions pour l'ensei-  
gnement du cycle 2
- Enseignement à distance

#### **Heures de formation**

L'**annexe sur les heures  
de formation** donne une  
définition des heures de  
présence, d'étude person-  
nelle accompagnée et  
autonome et détermine  
comment ASCA les prend  
en considération.

#### **Liste des disciplines thé- rapeutiques**

Pour sa part, la **liste des  
disciplines thérapeu-  
tiques** a connu les modifi-  
cations suivantes:

- Introduction de **5 nou-  
velles méthodes**  
(Médecine tibétaine,  
Moyens de dérivation,  
Massage du côlon, Enve-  
loppements, Thérapie  
Dorn/Breuss)
- Adaptation des heures  
de formation du **cycle 2**  
(Technique Alexander,  
Auriculothérapie, Etiopa-  
thie, Hydrothérapie,  
Kneipp thérapie, Laser-  
thérapie, Naturopathie,  
Phytothérapie, Thermo-  
lisme)
- Modification de la défi-  
nition des **catégories de  
disciplines B et C**
- Précision concernant les  
exigences requises pour  
la **Naturopathie MAV/  
MCO/MTC**

Nous vous invitons bien sûr  
à **étudier ces nouveaux  
documents dans leur inté-**

**gralité.** En cas de ques-  
tions, nous restons volon-  
tiers à votre disposition.

### **FORMATION CONTINUE**

Les attestations de forma-  
tion continue doivent obli-  
gatoirement être accom-  
pagnées du **formulaire\***  
récapitulatif dûment com-  
plété et signé. N'oubliez  
pas de nous faire parvenir  
vos justificatifs à temps.

\* [www.asca.ch/fform](http://www.asca.ch/fform)

### **TARIF 590**

Le but du tarif 590 est de  
**simplifier et de normali-  
ser la méthode de factu-  
ration des médecines  
complémentaires** dans  
toute la Suisse. Contraire-  
ment à son nom, **il ne dé-  
termine pas le prix** d'un  
traitement, mais les posi-  
tions pouvant être factu-  
rées par les thérapeutes.  
Actuellement en **cours  
d'élaboration** par un  
groupe d'assureurs compo-  
sé de Concordia, CSS,  
Helsana, Swica, Groupe  
Mutuel, Sanitas et Visana  
et un groupe de travail  
réunissant les entités re-  
présentant les thérapeutes  
au niveau Suisse dont la  
Fondation ASCA, la **date  
de son entrée en vigueur  
n'est pas encore connue.**

La Fondation ASCA vous  
tiendra informés des avan-  
cées du Tarif 590.